

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N°018_2024****SÉANCE DU 15 MARS 2024**

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 8
Nombre de procuration : 2
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence du maire Marie-Pierre DRAIN.

Présents : Mme DRAIN Marie-Pierre, Mme SIMOES Sandrina, M. ZANARDI Guy, M. CLAUDE Jean-François, M. GIRAUD Guillaume, M. HOFMANN Bernd, Mme MICOUD Marion, M. SIONNEAU Philippe

Procurations :

M. CAUCHARD Jacques donne procuration à M. GIRAUD Guillaume

Mme Elise CHAFKI donne procuration à Mme SIMOES Sandrina

Absents excusés : M. CAUCHARD Jacques, Mme Elise CHAFKI

Absents : Myriam PASCALE,

Secrétaire de séance M. CLAUDE Jean-François

OBJET : Vote du budget primitif 2024 de l'AUBERGE DE LALLEY

Après avoir entendu la présentation de Madame La Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M4 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2022,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2023 à la réduction du déficit d'investissement pour 3267.92€ du budget 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2024 de l'auberge,
- PRECISE que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la présente séance,
- ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2024 de l'auberge, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 27 500€
- section d'investissement 39 067 €

TOTAL 66 567€

- CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3 ;

**Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.**

**POUR COPIE CONFORME
La Maire, Marie-Pierre DRAIN**

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE.

Transmise à la Préfecture le 21/03/2024

Publiée le 21/03/2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME.

La Maire, Marie-Pierre DRAIN